

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**Compte rendu succinct de la 1064e réunion du CAD qui a eu lieu le
10 juillet 2019**

Le projet révisé du compte rendu succinct [DCD/DAC/M(2019)6/REV1] a été soumis au Comité pour approbation par la procédure écrite.
Aucun commentaire n'a été fait à la date butoir fixée, le compte rendu est donc considéré comme approuvé, publié comme final et déclassifié.

Personne à contacter : Eric Bensel ; eric.bensel@oecd.org

JT03451836

Compte rendu succinct de la 1064^e réunion du CAD qui a eu lieu le 10 juillet 2019

Point 1. Allocution de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

1. La Présidente annonce que l'examen du point 11 (Apprentissage mutuel concernant l'intégration des questions environnementales dans les activités de coopération pour le développement) est repoussé à l'automne afin de permettre un examen plus approfondi du point 4. Elle demande ensuite au Comité d'adopter l'ordre du jour de la réunion, ce à quoi il procède sans y apporter de modification supplémentaire.

Point 2. Approbation du compte rendu succinct

2. La Présidente informe les délégués que le Secrétariat a diffusé une version révisée du compte rendu succinct de la réunion du CAD du 15 mai 2019 [DCD/DAC/M(2019)4/REV1] pour approbation selon la procédure écrite, le délai étant fixé au 17 juillet 2019. Elle sollicite ensuite les commentaires éventuels sur le compte rendu succinct de la réunion du 18 juin 2019. Le Délégué de l'UE annonce qu'il transmettra ses commentaires par écrit avant le 11 juillet au soir. La Présidente demande au Secrétariat d'intégrer ces points et de diffuser une nouvelle version de ce compte rendu pour approbation selon la procédure écrite, le délai étant également fixé au 17 juillet.

Point 3. Exposé du Directeur de la DCD et de la Présidente du CAD

3. Le Directeur et la Présidente informent le Comité d'un certain nombre d'éléments nouveaux et de l'état d'avancement de certains axes de travail, dont les mises à jour ont été transmises au Comité la veille par courrier électronique. La Présidente annonce que la feuille de route du CAD révisée [DCD/DAC(2019)1/REV5] mentionne désormais que la réunion du CAD d'octobre a été déplacée du 23 au 15 octobre. Elle informe également les délégués qu'elle rencontrera le Président du Comité directeur du Centre de développement au lendemain de cette réunion, afin de s'entretenir de la collaboration entre les deux organes.

4. Le Directeur fait référence à la réunion qui s'est tenue la veille avec des banques multilatérales de développement (BMD) sur la mesure de la mobilisation des financements privés et la communication de données, dont l'objectif était de réfléchir aux mesures pouvant être prises pour répondre aux inquiétudes de certaines BMD en matière de confidentialité lors de la transmission à l'OCDE de données au niveau des activités sur la mobilisation des financements privés. À l'issue de l'atelier, un accord a été annoncé, qui prévoit que l'OCDE et la Société financière internationale piloteront un groupe de travail rassemblant les BMD et les membres de l'OCDE intéressés, qui étudiera les différentes options envisageables et élaborera des solutions communes pour le partage de données sur la mobilisation.

Point 4. Recommandation du CAD sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire

5. La Présidente ouvre la session en remerciant les co-présidents du Groupe de référence du CAD sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, le Secrétariat et les délégués du CAD pour avoir dûment mené à terme le projet de *Recommandation du CAD sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire : principaux piliers de la prévention et de la réponse*. Les co-présidents exposent ensuite la finalité et le contenu du projet de Recommandation du CAD et débattent de la procédure relative à son adoption, qui nécessitera d'intégrer les derniers changements et d'adopter le projet de Recommandation lors de la réunion de ce jour, ou de parvenir rapidement à un accord selon la procédure écrite.

6. À l'issue des premiers débats, la Présidente invite les délégués à faire part de leurs commentaires sur la nouvelle version du texte, qui intègre les commentaires et les modifications apportés dans le prolongement de la réunion du CAD du 18 juin 2019. Plusieurs membres exposent les points sur lesquels ils n'accepteront aucun compromis concernant la liste des populations vulnérables, une question qui doit être réglée afin que tous les membres puissent accepter le texte. La Présidente rappelle aux délégués qu'un membre a proposé, avant la réunion, d'ajouter, au dernier paragraphe du préambule et à la section III, disposition 2, a) du projet, « à toutes les » devant « populations vulnérables » afin de rendre la liste des populations vulnérables plus inclusive.

7. La Déléguée du Danemark, le délégué de l'Union Européenne et d'autres membres du CAD informent le Comité de la préférence marquée de leurs délégations pour la version précédente du texte diffusée avant la réunion du CAD du 18 juin 2019, qui comportait une liste plus longue des populations vulnérables. Afin de parvenir à un consensus, le Danemark – avec l'aval d'autres membres – propose de joindre en annexe au présent compte rendu succinct une déclaration nationale qui compléterait la liste des populations vulnérables telle qu'elle figure dans la version actuelle du texte. Les représentants de la Finlande, des Pays-Bas, de la Suède, de l'Espagne, du Portugal, de l'Islande, de la Belgique, de la Norvège et de l'Union européenne font part au Comité de leur intention de signer la proposition de déclaration du Danemark, et d'autres précisent qu'ils pourraient se joindre à cette initiative. Le Délégué des États-Unis craint qu'une telle déclaration affaiblisse la Recommandation en sa qualité de document reposant sur un consensus. Suite aux débats, la Présidente demande aux délégués de contacter leurs capitales respectives afin d'étudier les différents moyens de parvenir à un consensus sur le texte. Le Délégué des États-Unis informe également le Comité que son pays est prêt à reconsidérer la liste des populations vulnérables telle qu'elle figure dans la version du projet de Recommandation du 18 juin 2019. Tous les membres se déclarent satisfaits de cette modification, mais certains réclament davantage de temps pour se concerter avec leur capitale.

8. Le Comité décide que le Secrétariat diffusera, plus tard dans la journée, une version révisée du document contenant la formulation initiale, qui sera envoyée pour adoption selon la procédure écrite en l'absence d'objection, le délai étant fixé au 12 juillet 2019, fin de journée. Si des objections étaient formulées avant cette date, le Comité adopterait la version /REV1 en y ajoutant les mots « à toutes les » dans les paragraphes concernés. Si cette solution était privilégiée, le Danemark propose de joindre une déclaration nationale en annexe au compte rendu succinct de la prochaine réunion du CAD du 10 septembre 2019.

9. Aucune objection n'a été soulevée avant la date butoir du 12 juillet 2019. La Recommandation du CAD sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel est par conséquent officiellement adoptée ce jour par le Comité.

Point 5. Les Îles Cook et la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD

10. En 2017, le CAD a décidé de reporter la décision de retirer les Îles Cook de la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD afin de permettre d'améliorer les données relatives au revenu national brut du pays (seul critère qui détermine la radiation d'un pays de la Liste). À la mi-juin 2019, les autorités des Îles Cook ont communiqué au Directeur de la DCD une note dans laquelle était exposée les résultats des travaux effectués sur les données en collaboration avec le Fonds monétaire international. Les chiffres du RNB par habitant établis pour les années 2015, 2016 et 2017 révèlent que les Îles Cook se situent au-dessus du seuil de haut revenu défini par la Banque mondiale pendant les trois années de cette période, et qu'elles satisfont par conséquent au critère établi déterminant la radiation de la Liste du CAD. Le Comité approuve par conséquent la radiation des Îles Cook de la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD, une radiation qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

11. La Nouvelle-Zélande exprime ses remerciements au Comité pour avoir laissé le temps aux Îles Cook de rassembler leurs données relatives au RNB par habitant, afin que la décision relative à la radiation puisse être prise sur la base de données fiables et comparables au niveau international. Ce délai supplémentaire a été perçu comme une reconnaissance grandement appréciée des difficultés d'ordre statistique auxquelles se heurtent ce petit pays et son administration de taille très réduite. La production de données sur le RNB a constitué un important exercice pour les Îles Cook, du fait que ces données n'étaient auparavant pas compilées ; elle a en outre présenté un intérêt au regard des activités de planification menées par les Îles Cook, et la Nouvelle-Zélande, en vue d'anticiper la radiation. Toutefois, la radiation ne signifiant pas la disparition des difficultés liées de manière inhérente à la taille du pays et à ses domaines de vulnérabilité, les membres du CAD attachent une grande importance au soutien à apporter aux petits États insulaires en développement (PEID) afin de les aider à inscrire leur trajectoire de développement dans la durée en mettant en place des processus de développement.

12. Le FMI confirme qu'il a aidé les Îles Cook à compiler leurs données sur le RNB par le biais de son *Pacific Regional Technical Assistance Center*, que finance un certain nombre de membres. Une partie des travaux du centre consiste à détacher des conseillers dans la région afin de leur permettre de nouer des contacts avec des offices statistiques de petite taille et en état de sous-effectif sévère, et de les épauler dans les difficultés qu'ils rencontrent en matière de compilation de données. Cette activité a prouvé son utilité pour le CAD et ses délibérations, ainsi, bien évidemment, que pour les Îles Cook au regard des difficultés qu'elles rencontrent.

13. Tout en faisant observer que la radiation était une occasion de se réjouir, la Présidente reconnaît, à l'instar d'autres membres, les difficultés et les domaines de vulnérabilité spécifiques auxquels se heurtent les PEID, ainsi que l'importance de cette question pour le Comité. Celle-ci figurera en bonne place des sujets qui seront abordés lors du déplacement de la Présidente en Nouvelle-Zélande, en Australie, ainsi que dans certaines îles du Pacifique. Elle sera en outre à nouveau abordée par la Présidente lors d'une réunion qui se tiendra en juillet à New York. Le Directeur de la DCD fait savoir aux membres qu'il communiquera la décision du CAD relative à la radiation aux autorités des Îles Cook conformément à un processus récent visant à améliorer la communication et la transparence avec les pays partenaires.

Point 6. Point sur les activités des réseaux stratégiques du CAD : le GT-STAT

14. La Présidente du CAD informe le Comité qu'elle a rencontré le Président et les vice-Présidents du Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT) et assisté à une session de la réunion qui s'est tenue les 1^{er} et 2 juillet 2019. Elle fait observer que la notification relative à l'allègement de la dette dans le système de mesure de l'APD fondé sur l'équivalent-don était l'un des points inscrits à l'ordre du jour du GT-STAT, et que les membres n'ont formulé aucun commentaire à son sujet, ce qu'elle attribue au fait que le GT-STAT considère ce thème comme hautement politique et ne souhaite pas poursuivre les travaux le concernant, à moins que la proposition, qui a bénéficié d'un large consensus, ne doive être révisée à la lumière des résultats de la consultation entre le CAD et les créanciers du Club de Paris qui se tiendra en septembre ou octobre.

15. Le facilitateur du CAD pour le GT-STAT (le Délégué du Portugal) présente les principaux points qui sont ressortis de la réunion. Le GT-STAT a approuvé les précisions apportées aux directives statistiques dans les domaines de la viabilité de la dette (procédures que doivent suivre les membres pour veiller à ce que leurs prêts d'APD soient conformes à la politique du FMI relative aux limites d'endettement et à la politique de la Banque mondiale en matière d'emprunts non concessionnels), de la coopération triangulaire (amélioration de la description et précisions sur l'éligibilité à l'APD) et des organisations et mouvements en faveur des droits des femmes (mise à jour des codes sectoriels proposée par GENDERNET). Il est également convenu de revoir le processus d'examen annuel de la Liste des organisations internationales éligibles à l'APD, afin que les décisions puissent être prises au moment opportun par rapport au cycle de notification. Il fait progresser les débats sur plusieurs autres sujets, lesquels donneront lieu à des propositions qui seront soumises pour approbation selon la procédure écrite au cours des semaines à venir.

Au nombre de ces sujets figurent notamment une classification régionale plus fine, la notification de la mobilisation des financements privés, la mesure du soutien aux statistiques et aux données, et le suivi de la coopération pour le développement à l'appui de l'ODD7 consacré à l'énergie. Les propositions relatives à la Liste des organisations internationales éligibles à l'APD ont été présentées et seront approuvées selon la procédure d'approbation tacite avant le 15 juillet.

16. Le facilitateur du GT-STAT explique en outre que plusieurs points à l'ordre du jour étaient consacrés à la qualité des données, et que le GT-STAT a organisé un atelier d'une demi-journée sur ce thème, en mettant à profit les conclusions des examens statistiques par les pairs. Le retour d'informations sur l'enquête statistique sur le TOSSD y a été présenté, et les membres ont accepté sans réserve le concept du TOSSD, à l'exception de deux d'entre eux qui ont réitéré leurs craintes quant à la mesure de ce soutien. Enfin, des débats ont également eu lieu sur l'amélioration de la gestion des connaissances au sein du GT-STAT. Afin d'éviter tout problème engendré par la soumission tardive de documents, les membres sont convenus qu'à compter des prochaines réunions du GT-STAT, tout document diffusé moins d'une semaine avant la réunion sera retiré de l'ordre du jour.

17. Dans les débats qui suivent, un membre souligne qu'il est important d'éviter les situations dans lesquelles la soumission tardive de documents risque d'entraver les processus réguliers du GT-STAT. Trois membres font part de leurs commentaires sur le TOSSD. L'un fait observer que les travaux consacrés aux lignes directrices sur la notification progressent de manière très satisfaisante, même si la question de savoir de quelle manière le CAD serait associé à leur assurance qualité et leur approbation reste pour l'heure en suspens. Le Secrétariat explique qu'il a fourni des informations détaillées, dans le cadre d'une correspondance bilatérale avec ce membre, à la fois sur le rôle du CAD dans l'approbation des instructions sur la notification du TOSSD, et sur la soumission de la proposition relative au TOSSD au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs. Il rappelle que le rôle du CAD dans la gouvernance du TOSSD a été débattu lors de plusieurs réunions du Comité, au cours desquelles il a été décidé qu'une approbation du TOSSD par le CAD nuirait aux efforts déployés pour faire accepter le TOSSD en tant que mesure statistique mondiale auprès des Nations Unies. Le Secrétariat estime par conséquent que les instructions sur la notification du TOSSD ne seront par conséquent pas présentées au CAD pour approbation. Un autre membre insiste sur l'importance de ces débats, en mettant en avant le fait que le Groupe de travail sur le TOSSD a été chargé de recommander les instructions sur la notification. Ce membre a apprécié le soutien que lui a apporté le Secrétariat lors du recueil des données initiales sur le TOSSD, en particulier dans les domaines où les données statistiques n'existaient pas encore, mais souligne que cette mesure doit être légitimée en étant approuvée par une autorité compétente, un organisme des Nations Unies de préférence. En réponse à une demande de l'un des membres de revenir sur la question du mandat du Groupe de réflexion lors d'une réunion formelle du CAD, le Secrétariat rappelle que les questions relatives à la gouvernance du TOSSD ont été examinées lors de la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, et qu'à l'époque, aucun membre n'avait remis en cause l'approche exposée en détail dans le document de la Réunion. Le Secrétariat assure le CAD de sa disponibilité pour répondre à ses questions à tout moment, mais insiste sur le fait que l'approbation par le Comité du TOSSD en ferait un produit de l'OCDE et nuirait à ses chances d'être accepté par les pays du G77. Un troisième membre affirme qu'il partage la même conception du Secrétariat pour ce qui est de l'approbation du TOSSD. La Présidente du CAD répète que le TOSSD doit être un instrument des Nations Unies et conseille aux membres de s'entretenir avec leurs missions à New York, car les prochaines étapes des travaux sur le TOSSD revêtiront une nature politique.

Point 7. Principes directeurs pour une gestion axée sur les résultats en matière de développement durable

18. La Présidente du CAD présente ce point en rappelant aux délégués l'importance de la gestion axée sur les résultats en tant que méthode de gestion visant à optimiser l'impact des efforts déployés à l'appui de l'instauration d'un développement durable. Elle souligne également que telle qu'elle est pratiquée dans les faits, la gestion axée sur les résultats risque de nous faire oublier la nécessité de privilégier les résultats sur le long terme. Le fait que les Principes directeurs pour une gestion axée sur les résultats en matière de développement durable, qui sont soumis pour adoption, abordent ce risque, est de fait salué avec une grande satisfaction. Le Directeur de la DCD fait référence à l'atelier qui a rassemblé la communauté des spécialistes des résultats du CAD et qui a eu lieu en octobre 2018, au cours duquel les membres ont demandé que les principes soient source d'une plus grande clarté et servent de référence, à un moment où les diverses approches suivies par les membres en matière de gestion axée sur les résultats continuent d'évoluer dans un paysage de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire caractérisé par sa complexité. Le Secrétariat présente et expose ensuite les arguments à l'appui de l'élaboration de nouveaux principes directeurs pour une gestion axée sur les résultats en matière de développement durable, le processus suivi à cette fin et la portée des principes.

19. Le Comité se déclare très satisfait du processus itératif, ouvert et reposant sur des données concrètes qui a abouti à l'élaboration des principes directeurs. Celle-ci marque une étape importante et tombe à point nommé, en ce qu'elle permet de dégager une compréhension commune à un moment où la coopération pour le développement gagne en complexité. Le CAD fait en outre part de son appréciation à l'égard du contenu des principes et de leur concision. Il estime qu'ils font évoluer l'action en faveur des résultats et l'adaptent au Programme à l'horizon 2030, en prenant dûment en compte des questions telles que l'adaptabilité, l'appropriation locale, l'alignement des indicateurs et l'engagement à ne laisser personne de côté. La plupart des membres se déclarent prêts à les approuver en l'état.

20. Tout en reconnaissant le caractère inclusif des travaux qui ont été menés au titre de l'élaboration des principes, l'Espagne propose d'apporter quelques changements, de manière à améliorer le document en insistant davantage sur l'importance du développement durable et les principes d'un développement efficace, notamment la transparence. L'Espagne avait proposé aux membres des changements de formulation en vue de leur examen au cours de la réunion – tout en reconnaissant que la formulation pourrait être encore améliorée.

21. Si tous les autres membres du CAD se déclarent prêts à adopter la proposition en l'état, dans un esprit de consensus, la plupart des membres ne voient pas d'inconvénient à accepter certaines suggestions de l'Espagne, même si un petit nombre d'entre eux précisent qu'ils ne seront pas en mesure d'approuver le document au cours de la réunion si des changements de substance y sont apportés. Plusieurs membres demandent également que soit maintenu l'équilibre entre les objectifs de redevabilité et d'apprentissage des systèmes de gestion axée sur les résultats, et que des précisions soient apportées à une formulation spécifique.

22. Les membres reconnaissent également que la mise en œuvre des Principes directeurs constituera la prochaine difficulté. Elle nécessite l'élaboration d'orientations et d'outils concrets, la mise en évidence des bonnes pratiques, ainsi que la pérennisation des processus d'apprentissage mutuel au sein de la communauté des spécialistes des résultats. Une évaluation indépendante pourrait également permettre de jauger la mise en œuvre concrète de ces principes, ainsi que leurs avantages.

23. La Présidente conclut en demandant au Secrétariat de rechercher les moyens de prendre en compte certaines des révisions proposées par l'Espagne, après en avoir discuté avec ses représentants, tout en préservant l'équilibre entre les quatre objectifs de la gestion axée sur les résultats. L'objectif est de diffuser un ensemble révisé de Principes directeurs avant la fin de la réunion – en mode « changements apparents » - en vue de leur approbation selon la procédure écrite en l'absence d'objection, dans un délai de 36 heures.

À l'issue de ce délai (à savoir, le vendredi 12 juillet, midi, heure de Paris), les Principes directeurs seront considérés comme adoptés et déclassifiés. Ils seront ensuite diffusés, pour commencer lors de la Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et du Forum politique à haut niveau.

24. À la date butoir du 12 juillet, aucun membre n'avait soulevé d'objection concernant les principes révisés, qui sont par conséquent adoptés à cette date et ont été déclassifiés¹.

Point 8. Recommandation du Conseil sur la cohérence des politiques au service du développement durable

25. Le Secrétaire-général adjoint de l'OCDE, M. Jeff Schlagenhauf, remercie le Comité de l'avoir invité à s'exprimer et à se présenter en tant que nouveau Secrétaire-général adjoint chargé de superviser les travaux sur le développement et la gouvernance publique à l'OCDE. Il remarque que la recommandation examinée est à cet égard fort opportune, car elle est élaborée et soutenue conjointement par le CAD et le Comité de la gouvernance publique (CGP). Il se félicite de ce processus et de la collaboration entre les deux comités autour de la mise en œuvre de la recommandation.

26. Le Directeur de la Direction de la gouvernance publique de l'OCDE fait le point sur le projet révisé de Recommandation sur la cohérence des politiques au service du développement durable [COM/DCD/DAC/GOV/PGC(2019)1]. Il rappelle aux délégués qu'après l'adoption des ODD, le CAD avait demandé au Secrétariat d'entreprendre la révision de cette Recommandation de 2010 [OECD/LEGAL/0381] afin de l'aligner sur le Programme à l'horizon 2030, de l'inscrire dans un processus horizontal et de travailler conjointement avec le CGP et en consultation avec d'autres comités concernés. Il souligne que les principes contenus dans le projet révisé de Recommandation proviennent des enseignements dégagés pendant plusieurs années en matière de promotion de la cohérence des politiques au service du développement, sur la base des examens par les pairs du CAD, et mettent également à profit les expériences des pays recueillies par le CGP, notamment dans les domaines de l'établissement des budgets, des compétences de la fonction publique, de la coordination à l'échelle de l'ensemble de l'administration, des cadres réglementaires et de l'association des parties prenantes. Il souligne par ailleurs que le projet révisé de Recommandation repose sur la notion selon laquelle il n'existe pas de solution universelle pour promouvoir la cohérence des politiques au service du développement durable, et que par conséquent les pays peuvent adapter les recommandations à leur contexte national spécifique.

27. Le Directeur de la Direction de la gouvernance publique souligne que le projet révisé de Recommandation est le fruit d'une approche inclusive et horizontale, qui a associé un certain nombre de comités et d'organes de l'OCDE en plus du CAD et du CGP. Le projet révisé de Recommandation a été examiné par les Points de contact nationaux pour la cohérence des politiques au service du développement, notamment les coordinateurs des ODD, ainsi que par le Comité des politiques de développement régional, le Comité des politiques d'environnement et le Comité des statistiques et de la politique statistique. Le Directeur fait également remarquer qu'à la demande des membres, des consultations externes et ouvertes ont été lancées, afin de recueillir les commentaires d'acteurs clés et du public. Il met l'accent sur la vaste participation d'un large éventail d'acteurs des pays membres et non membres. Il informe également les délégués de la procédure écrite qui s'est tenue en parallèle pendant trois semaines avec le CAD et le CGP en vue de l'approbation du projet et de sa transmission au Conseil, et invite les délégués à faire parvenir leurs derniers commentaires ou précisions par écrit au Secrétariat avant le 29 juillet 2019, fin de journée.

¹ Voir : <http://www.oecd.org/fr/cad/resultats-developpement/large-consultation-sur-les-principes-directeurs.htm>

28. Le Comité se déclare satisfait du dernier projet révisé de Recommandation et du vaste processus de consultation à l'issue duquel il a été élaboré. Plusieurs délégués soulignent la nécessité de mettre à profit la dynamique engendrée par l'adoption du projet révisé de Recommandation pour mettre en avant la question de la cohérence des politiques au service du développement durable au sein des plateformes internationales consacrées à la mise en œuvre des ODD. Plusieurs membres se réjouissent également de la plus grande importance attachée à la question des incidences transfrontalières dans le projet révisé de Recommandation. D'autres membres notent avec satisfaction le vaste processus de consultation et demande des détails supplémentaires quant aux commentaires transmis par les parties prenantes extérieures. La Finlande, l'Irlande, le Mexique, la Norvège, l'Espagne, la République slovaque et la Suède donnent leur appui à l'approbation du projet et à sa transmission au Conseil. Certains membres, en particulier le Canada et les Pays-Bas, réclament toutefois de modifier la formulation afin que les orientations relatives à chaque principe soient rédigées de manière conforme à la nature non-contraignante du projet révisé de Recommandation. Les délégués se réjouissent également de la collaboration future entre le CAD et le CGP au titre de ce processus.

29. Le Directeur de la DCD met en lumière la contribution importante que les travaux de la DCD sur le financement du développement durable, qui vont au-delà des apports pour s'intéresser également aux politiques, peuvent apporter à l'appui de la mise en œuvre du projet révisé de Recommandation. La Présidente clôt les débats en insistant sur le fort soutien exprimé par les délégués à l'égard des travaux sur la cohérence des politiques et du projet révisé de Recommandation sur la cohérence des politiques au service du développement durable.

Point 9. Stratégie de relations mondiales du CAD et coopération avec les partenaires

30. Le Comité examine sa stratégie de relations mondiales et sa coopération avec les partenaires, qui contribue de plus en plus à la préparation des produits du CAD et à une promotion efficace de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030. Conformément à son nouveau mandat, dans lequel son objectif est « d'exercer une influence et d'être lui-même influencé », le CAD examine en détail le plan annuel de mise en œuvre de sa Stratégie de relations mondiales, son engagement avec l'Afrique et avec la Chine, un Partenaire clé de l'OCDE.

31. Le Comité incite le Secrétariat à poursuivre son engagement avec l'Afrique à l'échelle de l'ensemble de l'OCDE, en mettant à profit la valeur ajoutée et les compétences spécialisées du CAD. Il encourage également la poursuite de la collaboration avec la Chine, en y recherchant la réciprocité et les avantages mutuels, et exprime sa satisfaction à l'égard de l'intérêt manifesté par la nouvelle Agence chinoise de coopération internationale pour le développement (CIDCA) pour les travaux du CAD sur les statistiques du développement, l'évaluation, les ODD et la coopération triangulaire, en soulignant que cette évolution donne l'occasion de mettre l'accent sur l'approche reposant sur des données concrètes suivie par l'OCDE en matière d'élaboration de l'action publique et de normes internationales, à laquelle la Chine devrait être encouragée à adhérer. Certains membres ont exprimé des préoccupations quant à la divergence des valeurs (par exemple, sociétés ouvertes, transparence et responsabilité vis-à-vis des citoyens et des uns avec les autres) avec les donneurs émergents et ont suggéré qu'elles soient prises en compte dans le travail d'engagement du CAD. Certains membres ont également soulevé des questions spécifiques concernant le contenu du document d'information sur l'engagement avec la Chine, et le Secrétariat a accepté de le réviser. Le Comité convient d'organiser un autre débat sur ce thème au sein du Groupe informel du CAD sur l'engagement.

Point 10. Participation de la Fédération de Russie aux réunions du CAD

32. Le Comité s'entretient de la participation de la Fédération de Russie aux réunions formelles du CAD, et confirme la pratique existante de convier des Invités non membres du CAD. Il se penche également sur la participation des donneurs déclarants aux réunions du Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT) et demande au Secrétariat de coopérer avec la Direction juridique pour l'élaboration d'une procédure officielle.

Point 11. Apprentissage mutuel concernant l'intégration des questions environnementales dans les activités de coopération pour le développement

33. Le Comité décide de repousser l'examen de ce point à la réunion d'automne.

Point 12. Synthèse des conclusions

34. Le Secrétariat dresse une vue d'ensemble des décisions, des points nécessitant une action et des prochaines étapes, sur la base des conclusions ayant émergé des débats de la journée. Il diffusera cette vue d'ensemble au Comité sous format électronique.

Point 13. Autres questions

35. Le Représentant de la Suisse informe les délégués que la Présidente du CAD et la Suisse co-organiseront un dialogue informel sur l'efficacité du développement le 14 juillet. La Suisse organisera également un petit déjeuner sur les données à l'appui du développement le 12 juillet.

36. Le représentant de la France fait le point sur la Réunion des ministres du Développement du G7 qui s'est tenue à Paris la semaine précédente. Les ministres y ont approuvé trois déclarations², souligné le rôle de l'OCDE et de l'APD allouée aux pays les moins avancés et l'importance de la région du Sahel. Ils ont lancé un appel à promouvoir un financement innovant du développement associant notamment le TOSSD, les financements mixtes, l'investissement à impact et les financements destinés à lutter contre la fragilité.

37. La représentante de la Grèce sollicite des candidatures aux postes vacants de co-présidents dans les groupes de facilitateurs du CAD. Après réception des nouveaux noms, elle diffusera une liste révisée. Elle rappelle également aux délégués qu'elle a diffusé un mandat révisé des groupes de facilitateurs, et attend les commentaires à son sujet.

² Voir le communiqué de la réunion à l'adresse suivante : <https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/05/ed1e3be6a09d58274ed93698cdb7d5babb776c78.pdf>